

10 01 2023

Folio n° 6

Commune de VERNIOZ (Isère)

Registre des délibérations du Conseil municipal et des décisions du Maire

**N° 6 - TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE
MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier,

Le Conseil municipal de VERNIOZ s'est réuni sur la convocation du 29 décembre, sous la présidence de Jean-Marc REY Maire,

Présents : REUX Monique - IVANES Francis - LACAMBRA Chantal - BARBANÇON Franck - BARROW Daniel
BAZIN Fanny - Marie-Christine BOURGET - Guy ROUX - BOYER Alain - PICARD Jérémy -

Excusé : DOUDAINÉ Manuela, ROUX Anne-Marie, MARTINEZ Isabelle -

Pouvoirs : DOUDAINÉ Manuela à Marie-Christine BOURGET, MARTINEZ Isabelle à LACAMBRA Chantal ;
ROUX Anne-Marie à REUX Monique

Secrétaire : PICARD Jérémy

Nombre de membres :	14	Nombre de votes favorables :	14
Nombre de présents :	11	Nombre d'abstentions :	0

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône EBER CC), compte parmi ses compétences la gestion d'une médiathèque « tête de réseau » et d'un réseau de lecture publique, qui associe 22 médiathèques municipales sur son territoire.

Chacune des communes a signé avec EBER CC une convention de mise en réseau, par laquelle elle s'engage à contribuer au fonctionnement commun et harmonisé du réseau.

EBER CC a validé, en date du 26 septembre, le nouveau projet territorial de lecture publique pour les années 2022 à 2026.

Ce nouveau projet territorial de lecture publique comporte notamment une nouvelle tarification applicable aux usagers.

Conformément à l'esprit du réseau des médiathèques ECuME d'EBER CC visant à l'uniformisation des règlements, il est proposé d'appliquer cette nouvelle tarification au sein de la médiathèque municipale.

- 5€ par an l'inscription individuelle
- Gratuité jusqu'à 18 ans et aux collectivités de la Communautés de Communes

Les usagers s'inscrivent dans la médiathèque de leur choix.

La carte lecteur est individuelle. Elle est unique à tout le réseau. Ainsi l'inscription donne la possibilité d'emprunter des documents en tous points du réseau.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer,

- Vu le projet territorial de lecture publique adopté par EBER CC et la nouvelle tarification applicable aux usagers,
- Vu la convention de mise en réseau entre la Commune et la Communauté de communes,
- Considérant la nécessité d'uniformisation des règlements en tous points du réseau,

Après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal de Vernioz,

❏ **décide** d'adopter la tarification suivante au sein de la médiathèque municipale :

- 5€ par an l'inscription individuelle
- Gratuité jusqu'à 18 ans et aux collectivités de la Communautés de Communes

❏ **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Maire,